



PREPARER LES COUPS DURS

La victoire attendue contre le projet d'EolJoux a des explications plutôt rassurantes (cf. ci-contre) mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt.

Plusieurs projets vaudois attendent des décisions du Tribunal fédéral. Malgré des dossiers très bien préparés des opposants et de leurs avocats, il faut admettre que l'incertitude est de mise. En clair, il ne faut pas exclure que certains recours au TF soient rejetés. Pour autant, il y a peu de chances que les pelleuses entrent en action immédiatement car dans la plupart des cas, des mises à l'enquête complémentaires devraient être encore réalisées. Il faut donc se préparer à encaisser de telles décisions et à continuer le combat avec confiance.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



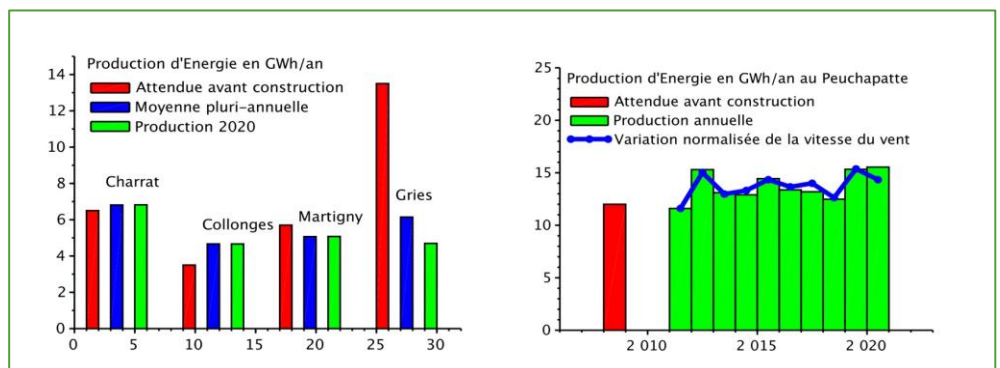
Bulletin d'information No 19 – avril 2021

Suisse

Suisse Eole et production éolienne 2020

Comme d'habitude, [SuisseEole se vante](#) de la production éolienne de l'exercice écoulé. Pour 2020 elle est qualifiée d' « excellente », puisqu'elle dépasse de 14% les estimations de départ ; en tête : Collonges (+32%), et Peuchapatte (+29%).

SuisseEole ne nous dit pas qu'en queue de peloton Gries-II (Nufenen) affiche une performance de -65%. Les voisines de Collonges, Charrat et Martigny (+5% et -12%) sont plus cohérentes, comme le montre la figure de gauche ci-dessous. Pour Collonges, l'explication est simple: l'estimation de départ a été faite dans une topographie compliquée avec des mesures de vent hasardeuses (des mesures SODAR et un anémomètre à 27m(!) auxquelles s'ajoute une mesure isolée au moyen d'un mât de 84m pendant quelques mois). Le 32% indique simplement une médiocre mesure de vent. On note aussi que l'année 2020 ne s'écarte en rien de la moyenne.



Dans le Jura, le vent varie plus fortement d'une année à l'autre. Une station de mesure de MétéoSuisse située au Chasseral montre une bonne corrélation avec la production au Peuchapatte proche. Au Mont-Crosin, avec quatre ans de production, l'erreur sur le vent est de seulement -5%.

Les années 2019 et 2020 étaient simplement mieux ventées que la moyenne. L'estimation initiale de production d'énergie est inférieure de 12% à la moyenne mesurée sur 10 ans. Sachant que la variation de production est proportionnelle à 1.5 fois la variation de la vitesse moyenne de vent, cette dernière a donc été sous-évaluée de 8%, une valeur sans surprise.

Il ne s'est donc rien produit de particulier en 2020 pour l'éolien suisse.

Brèves :

L'affaire des conventions secrètes fait un tollé à Fribourg

Les Fribourgeois sont confrontés à leur tour à un plan directeur éolien délirant. Bien préparés et avec un minutage parfait, juste avant les élections communales, les opposants ont su mettre le doigt où ça fait mal. La réalité des conventions secrètes établies quasi-systématiquement entre les promoteurs éoliens et les communes a fait l'objet d'un article du Matin Dimanche. Résultats : de nombreux édiles pro-éoliens se sont fait sortir par les électeurs, comme ici à Vuisterens où les anti-éoliens de l'Entente citoyenne ont coiffé l'équipe en place. Un grand bravo !

A propos du parc éolien de Gries (Nufenen) a la RTS :



Stéphan Marty, directeur des FML (2020)

« Oui c'est juste, au cours des trois dernières années, depuis que le parc éolien fonctionne, nous sommes en dessous des prévisions* en matière de production, [...] Cela s'explique par la force des vents moins importante que ce qui a été mesuré ».

* En réalité : moins 55% en moyenne

Effets néfastes des infrasons sur les tissus humains démontrés

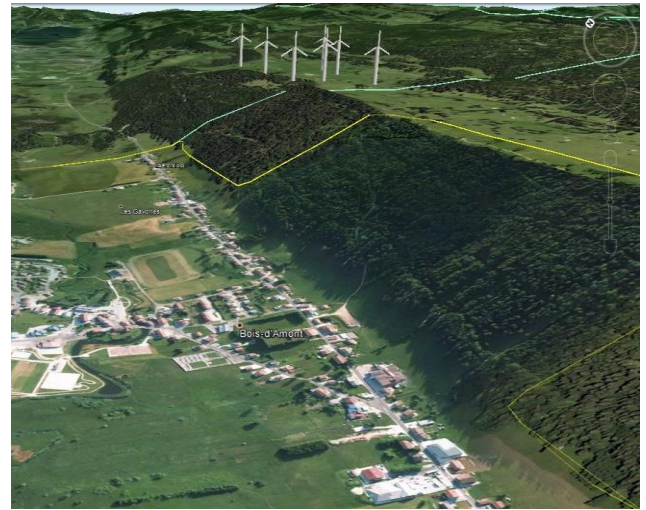


ARTE a réalisé une émission sur la controverse éolienne en Allemagne, des scientifiques de l'université de Mayence (D) ont fait part de leur découverte des effets néfastes que les infrasons avaient sur des tissus humains testés en laboratoire. A-t-on toujours les yeux et les oreilles bouchés du côté du Château ?

Vaud

Jugement de la CDAP dans l'affaire EolJoux : une première victoire de la biodiversité et du paysage au niveau cantonal

La Cour de droit administratif et pénal du canton de Vaud (CDAP) a admis les recours des opposants. Les ONG et Paysage Libre Vaud ont gagné de haute lutte contre les promoteurs du projet « EolJoux ». C'est une première. Le projet de sept éoliennes aurait porté directement atteinte à un site d'importance nationale pour le paysage et la faune.



Photomontage SOS Vent d'Amont

L'Inventaire fédéral de la protection du paysage (IFP) l'a emporté pour protéger les vastes pâturages boisés situés à l'ouest du col du Marchairuz. Les espaces typiques des Grands Plats de Vent et de Bise devraient rester paisibles et préservés, au cœur des massifs forestiers et du site IFP protégé de la Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois. De plus, une bonne partie de cette zone est située dans la zone de protection du District franc fédéral où la chasse est interdite. La protection du grand tétras est l'une des priorités, d'où la nécessité d'y limiter les atteintes et les dérangements au maximum. Des concentrations exceptionnelles de chauves-souris y sont également observées chaque été.

Contrairement à ce que prétendent les perdants avec une mauvaise foi évidente, cet arrêt franchit un nouveau pas en allant bien au-delà des problèmes de procédure. Il argumente de façon détaillée sur le fond de la question des impacts du parc éolien prévu sur la biodiversité et le paysage. La CDAP a relevé que dans la pesée des intérêts, les arguments évoqués par les parties recourantes (protection du paysage et biodiversité) ne peuvent être minimisés ou écartés.

Souhaitons que ces raisonnements puissent être repris dans les autres jugements à venir, tant au niveau cantonal que fédéral.

La chasse aux conventions secrètes se poursuit dans le canton

Il n'y a pas que Fribourg. Depuis des années les associations vaudoises tentent d'obtenir les textes des conventions passées, entre les promoteurs et leurs communes cibles. Et ce, le plus

souvent sans que les législatifs soient au courant et, a fortiori, aient eu l'occasion de se prononcer. Ces conventions, qui contiennent souvent des clauses de pénalités, sont dans les gènes des promoteurs éoliens et font partie intégrante de l'arsenal marketing qu'ils utilisent depuis toujours un peu partout dans le monde. Mais leur révélation a déjà fait capoter ou mis en difficulté plusieurs projets éoliens.

Rien que dans le canton de Vaud on peut notamment parler de Villars-le-Terroir, Bavois et aujourd'hui Ste-Croix où une convention signée par la commune avec Romande Energie fait débat, grâce à un certain Michel Bühler... D'autres sont en train d'être révélées à l'heure où nous écrivons ces lignes grâce notamment à la loi sur la transparence.

Cela promet du spectacle !

1. La Commune s'engage à promouvoir en général les Installations sur son territoire et à soutenir de son mieux toutes les démarches entreprises par la Société et ses mandataires nécessaires à leur planification, réalisation, exploitation et démontage.

Une interpellation très encombrante...



Le parc depuis Bière, image du film 2D/3D

En **2014**, une interpellation au niveau communal a été déposée dans le village de Berolle. Le résultat a été sans appel : 78% de non au projet de parc industriel. Certes, la commune de Berolle n'a juridiquement que peu de poids étant donné que les sept éoliennes seraient implantées sur territoire de la commune de Bière. Néanmoins, cela a donné un signal fort au promoteur que l'on serait là pour lui mettre des bâtons dans les roues.

L'origine du nom

Le nom de Pieduvent vient du fait que l'on nomme la région « Pied du Jura ». Nous avons joué sur le fait que le vent lui, s'arrêterait au pied du mât...



« Lorsque l'on discute avec les anciens, ils nous répondent tous la même chose : d'antan, il y avait beaucoup plus de vent ».

Patrick Badan, président de Pieduvent

Vie des associations

PieduVent Bière

L'Association PieduVent a été créée le 30 octobre 2014 après l'annonce du projet de création d'un Parc Industriel de 7 éoliennes dans la plaine de Bière par la SEFA (Société des Forces motrices de l'Aubonne). Les premières réactions se firent rapidement entendre dans le village voisin de Berolle. Village qui, si le parc industriel voit le jour, aura en permanence dans son champ de vision ces sept affreuses machines.



Le parc depuis Berolle, image du film 2D/3D

Quelques personnes se sont rassemblées et après plusieurs séances une association fut créée avec le nom de « PieduVent ».

Elle a pour objectif, la lutte contre les éoliennes et la sauvegarde des intérêts de ses membres. Dans l'enchaînement, un site internet a vu le jour : www.pieduvent.ch. Plus tard les gens qui luttent contre le Parc industriel de St-Oyens – Essertines ont créé une deuxième section de Pieduvent.

Le parc industriel serait principalement visible pour les villages de Bière – Berolle – Ballens – Mollens – Montricher mais également plus loin : Saubraz – Gimel – St-Oyens – Essertines-sur-Rolle.

Malgré tout, le parc concerne un petit bassin de population qui en dehors de lui n'intéresse que très peu de monde. Aussi, notre combat est difficile et ne mobilise pas les foules.

Le promoteur, petite société locale qui a une bonne image auprès de la population, nous promet de ne pas dépasser une hauteur de mâts 100 mètres. Mais, la faiblesse des vents, nous fait craindre qu'il finisse par voir plus haut.

Aujourd'hui notre association, forte de plus de 70 membres travaille d'arrache-pied afin de communiquer et informer la population sur le sujet éolien. Nous sommes principalement confrontés à une sorte d'omerta. Les gens évitent le sujet, principalement dans la commune de Bière. [Un film 2D/3D](#) sur les parcs industriels de Bière et St-Oyens - Essertines a été réalisé. Il est visible sur notre site ainsi que sur celui de PLVD. L'éolien est devenu un sujet qui divise, donc on l'évite.

Nous sommes là pour rappeler à tous la réalité et les dangers de ce type d'énergie. Que le vent souffle, et même qu'il souffle fort !

Mais surtout qu'il emporte avec lui ce projet ainsi que tous les autres.